



**BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-855-983-1808

**Soumission par courriel:** [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**REVISION 003 TO A INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION 003 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Remplacement de la rampe de mise à l'eau du lac Minnewanka – Parc national Banff	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P468-21-0226/A	<b>Date :</b> 25 février 2022
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 003	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> N/A	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-22-00985597	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14 h <b>On - le :</b> 3 mars 2022	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
---	--

**F.O.B. - F.A.B. :**  
Plant - Usine :  Destination :  Other - Autre :

**Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :** Jen Maheu

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> 587-432-8458	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@pc.gc.ca">jennifer.maheu@pc.gc.ca</a>
--	---	---

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :**  
See Herein – Voir ici

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

**Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :**

**Address - Adresse :**

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
--	--------------------------------------

**Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm  
Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur**

<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>
--------------------	---------------

## Modification 003

La présente modification est effectuée pour répondre aux questions des soumissionnaires.

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q6** Le calendrier de ce contrat étant très serré, pourriez-vous fournir les renseignements suivants? Date d'attribution prévue?

**R6** L'attribution est prévue de telle sorte que les travaux pourront probablement commencer le 14 mars 2022.

**Q7** Est-ce que Parcs Canada envisagerait ce qui suit :

- Allongement de l'horaire de travail en mars de 6 h 30 à 20 h 30 et en avril de 6 h 30 à 20 h 30.
- Autorisation de travailler pendant la fin de semaine de Pâques : les vendredi 15 avril, samedi 16 avril et dimanche 17 avril.

**R7** Heures de travail autorisées en mars : de 8 h 30 à 21 h 30. En avril : de 7 h 30 à 21 h 30. Le travail pendant la fin de semaine de Pâques sera autorisé.

**Q8** Est-il possible que la limite de poids soit augmentée, et des plans de la construction initiale du pont sont-ils disponibles? Et seront-ils disponibles?

**R8** Non, les limites de poids affichées ne peuvent pas être augmentées. Parcs Canada n'a pas autorité sur le pont du déversoir du barrage du lac Minnewanka.

Non, les plans du pont tels qu'il a été construit ne sont pas disponibles. Les limites de poids affichées s'appliquent.

**Q9** Je me demandais si Parcs Canada envisagerait une solution de rechange aux dalles préfabriquées avec notre produit Armorflex? Selon la provenance de vos dalles, ce pourrait être une solution économique.

**R9** Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en fonction des exigences des documents contractuels fournis. Le soumissionnaire retenu peut, au moment de l'attribution du contrat, proposer des révisions ou des conceptions différentes aux fins de considération et d'examen.

**Q10** La rampe actuelle et la zone de la nouvelle rampe sont-elles actuellement exposées (pas sous l'eau ou la glace) en raison du drainage hivernal, et quand commencent-elles à être immergées à nouveau?

**R10** Les niveaux d'eau du lac Minnewanka sont contrôlés par un tiers.

Parcs Canada n'a aucun contrôle sur les niveaux d'eau ou le calendrier des tiers.

Selon les renseignements préliminaires fournis à Parcs Canada, on prévoit que le niveau d'eau sera sous le pied de la rampe vers la semaine du 21 mars 2022.

On s'attend à ce que le niveau de l'eau continue à baisser jusqu'au 15 mai 2022 environ, date à laquelle il commencera à remonter.

Cette date peut cependant être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté de Parcs Canada, notamment les conditions météorologiques.

Tous les travaux doivent être achevés à la date prévue dans les documents contractuels.

**Q11** Bien que nous devons fournir un calendrier, quelles sont vos dates de début et de fin prévues?

**R11** On prévoit que les travaux de construction sur le site pourront commencer vers le 14 mars 2022, une fois que tous les documents de prémobilisation, les séances d'information sur l'environnement et la réunion préalable à la construction sur le site auront été menées à bien.

Une fois approuvés, les travaux peuvent commencer dans tous les endroits secs.

Au début des travaux, il se peut que le pied de la rampe ne soit pas encore complètement exposé.

Selon les renseignements préliminaires fournis à Parcs Canada, on prévoit que le niveau d'eau sera sous le pied de la rampe vers la semaine du 21 mars 2022.

Cette date peut cependant être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté de Parcs Canada, notamment les conditions météorologiques.

En ce qui concerne le calendrier et la date d'achèvement, conformément à la section 01 11 00 – 1.7.6 du devis du contrat, l'entrepreneur doit :

- obtenir le certificat provisoire (achèvement substantiel des travaux) d'ici le 23 avril 2022;
- achever tous les travaux au plus tard le 30 avril 2022 (date d'achèvement du contrat).
  - o Il est à noter que l'exploitant de la rampe de mise à l'eau doit pouvoir occuper et utiliser la totalité de la zone de la rampe à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 pour mettre à l'eau les bateaux d'excursion dans le lac Minnewanka.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**